

Chère Madame,

Cher Monsieur,

Vous avez récemment créé une entreprise. Félicitations pour votre nouvelle entreprise !

Nous vous informons par la présente que les données de votre inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises sont publiques et qu’elles seront également reprises dans la base de données de Graydon Belgium nv. Vous pouvez lire ci-dessous ce que nous faisons avec ces informations et pourquoi.

**Pourquoi votre entreprise figure-t-elle dans notre base de données ?**

Graydon propose des informations fiables sur toutes les entreprises en Belgique. Nous pensons que la transparence renforce la confiance entre les partenaires commerciaux et que l’efficacité des transactions commerciales est favorisée lorsque les organisations ont une image claire des opportunités qui s’offrent à elles et des risques auxquels elles sont confrontées. Sur la base des informations provenant de diverses sources, nous générons donc des informations d’entreprises précieuses qui permettent à nos clients de prendre des décisions commerciales encore meilleures. Les informations de la BCE sont l’une des sources que nous utilisons à cet égard.

Dans le cas des entreprises individuelles, le traitement des données de cette société peut également impliquer des données qualifiées de données à caractère personnel au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD). Il en va de même lorsqu’une personne morale peut être rattachée (directement ou indirectement) à une personne physique, par exemple par le biais du nom donné à la personne morale. Graydon Belgium nv est le responsable du traitement des données au sens du RGPD, et donc le point de contact pour vos questions sur le traitement de vos données à caractère personnel.

**Quelles informations Graydon traite-t-elle sur votre entreprise ?**

Les catégories suivantes de données d’entreprises à caractère personnel peuvent être traitées par Graydon au sujet de votre entreprise :

* Coordonnées de votre entreprise (nom, adresse, numéro de téléphone, site web, numéro de TVA, numéro d’entreprise, forme juridique) ;
* Nom, date de naissance et titre(s) de fonction des administrateurs, actionnaires et mandataires ;
* Données sur le bénéficiaire effectif (*ultimate beneficial owner* ou UBO) de votre entreprise ;
* Le comportement de paiement de votre entreprise sur la base des expériences de paiement d’autres organisations avec votre entreprise.

Par le biais de ce courrier, vous pouvez en informer les personnes concernées (administrateurs).

**Comment les informations sur votre entreprise peuvent-elles être demandées ?**

Les solutions de *Credit Management* permettent à nos clients d’en savoir plus sur les relations (potentielles) avec lesquelles ils font des affaires et sur la solvabilité de ces relations. Il est possible qu’un rapport d’informations soit demandé sur votre entreprise, permettant à nos clients de décider dans quelles conditions ils entreront ou non en relation commerciale avec votre entreprise.

Les entreprises sont censées vérifier les clients (potentiels) et leurs administrateurs. Grâce aux solutions de *Risk & Compliance*, nous proposons de filtrer de manière uniforme les relations commerciales (potentielles), telles que les clients ou les bénéficiaires effectifs (ultimate beneficial owners ou UBO), et ainsi de se conformer rapidement et efficacement aux lois et règlements, tels que la loi sur la prévention du blanchiment d’argent et du financement du terrorisme, le devoir de diligence, etc. Sur la base de cette vérification, nos clients peuvent décider des conditions dans lesquelles ils entreront ou non dans une relation commerciale avec votre entreprise.

Grâce aux *Market Information* (informations de prospection de marché), nos clients obtiennent des informations qui leur permettent, entre autres, de mettre en place des campagnes de marketing ciblées. Il est ainsi possible de définir un groupe cible pertinent sur la base de diverses caractéristiques, ce qui permet d’approcher les prospects de manière plus efficace. Sur cette base, nos clients peuvent décider de s’adresser ou non à votre entreprise à des fins de marketing, tout en respectant bien entendu toutes les lois et réglementations applicables, telles que la liste « Ne m’appelez plus ! ». Vous pouvez toujours vous opposer à ce traitement, suite à quoi nous ne traiterons plus vos données à caractère personnel à ces fins.

**Qu’est-ce que cela signifie pour vous ?**

Il est important pour chaque entreprise de savoir avec qui elle fait des affaires, afin que celles-ci puissent se dérouler en toute sécurité financière. Avec des informations disponibles sur votre entreprise, celle-ci peut plus rapidement et plus facilement obtenir des crédits (commerciaux) et des subventions (gouvernementales) ou d’autres financements. Si des informations sur votre entreprise manquent ou si nous disposons d’informations sur votre entreprise indiquant un risque, cela peut signifier qu’une autre entreprise pourrait appliquer des conditions moins favorables. Credit Management peut également protéger votre entreprise. Ce permettent d’avoir une vision claire de la situation financière de votre entreprise afin de pouvoir vous conseiller au mieux.

**Comment Graydon obtient-elle des informations sur votre entreprise ?**

Graydon obtient ses informations d’un certain nombre de sources publiques, telles que la BCE, les registres publics (comme le registre d’insolvabilité ou le registre de curatelle et de tutelle) et les décisions (judiciaires) publiées au Moniteur belge et dans Regsol, les informations relatives à la classe d’employeurs de l’ONSS et les comptes annuels déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Graydon obtient également des informations de sources *non publiques* : de vous-même, par exemple des données fournies par l’entreprise concernée (par exemple vos chiffres annuels) ou de clients de Graydon et d’autres personnes ayant une relation commerciale ou financière avec Graydon (expériences de paiement) ou d’autres parties (commerciales) avec lesquelles Graydon traite.

**Avec qui Graydon partage-t-elle vos données ?**

Graydon fournit à ses clients les informations d’entreprises qu’elle a recueillies, y compris les données à caractère personnel. Il s’agit d’entreprises et d’autorités en Belgique. En outre, Graydon partage des informations avec ses entités affiliées aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, ainsi qu’avec d’autres parties avec lesquelles Graydon coopère, telles que des agences d’information d’entreprises étrangères. Il peut arriver, par exemple, qu’une agence d’information d’entreprises étrangère demande à Graydon, pour un client étranger, des informations sur une entreprise enregistrée en Belgique.

**Pourquoi Graydon peut-elle traiter vos données ?**

Graydon peut traiter vos données (de votre entreprise) à caractère personnel dans le cadre du RGPD et sur base d’un intérêt légitime. Ce faisant, nous mettons toujours soigneusement en balance nos intérêts et ceux de nos clients (comme l’intérêt de la sécurité juridique dans l’établissement ou la poursuite de relations commerciales) et vos droits et libertés en tant qu’entrepreneur. Bien entendu, il peut y avoir des circonstances dans votre situation spécifique dont nous n’avons pas connaissance et qui peuvent influencer cet équilibre des intérêts. Si vous souhaitez que Graydon examine de plus près votre situation, n’hésitez pas à nous contacter et nous nous ferons un plaisir d’examiner cela avec vous.

Bien entendu, la fiabilité, l’attention et la sécurité sont essentielles au traitement des données de votre entreprise. Nous avons donc pris des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour sécuriser vos données. Nous ne conserverons pas non plus vos données à caractère personnel plus longtemps que nécessaire pour la réalisation de nos objectifs, sauf si nous devons conserver vos données à caractère personnel pour nous conformer à une obligation légale ou en cas de litige.

**Pour plus d’informations, consultez notre déclaration de confidentialité**

Sur notre site web (**www.graydon.be/gdpr**), où vous trouverez des informations plus détaillées sur le traitement de vos données à caractère personnel. Vous y trouverez également les modalités sur vos droits au niveau du RGPD, tels que votre droit d’accès et de rectification, votre droit d’opposition au traitement et votre droit de ~~faire~~ supprimer vos données à caractère personnel de notre base de données.

Si vous avez encore des questions après avoir lu ce courrier ou sur notre déclaration de confidentialité, vous pouvez les poser par e-mail à l’adresse gdpr@graydon.be.

Entretemps, nous vous souhaitons beaucoup de succès avec votre entreprise !

Bien cordialement,

Graydon